

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DU PLANAY  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération 036-2024**

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures,  
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué dix-sept septembre  
deux mille vingt-quatre  
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

**Présents :** Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Rudy BLANC, Julie CARRE, Caroline GROMIER, Lydie LEROY, Mickaël VALESCH

**Absents excusés :** Lucas ARTICO (pouvoir donné à Rudy BLANC)  
Fabrice COLLETTE (pouvoir donné à Jean-René BENOIT)  
David FARINHA DE SOUSA (pouvoir donné à Mickaël VALESCH)

**Secrétaire de séance :** Lydie LEROY

Nombre de Membres : 11  
En exercice : 10  
Suffrages exprimés : 10  
Votes pour : 10  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : Information sur l'exercice du droit de préemption pour la vente des parcelles E738, E1355 et E1499 lieu-dit le villard**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que par courrier recommandé du 19 juin 2024 reçu en mairie le 24 juin 2024, l'étude notarial Actes Alliances Notaires a transmis une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles E738, E1355 et E1499, lieu-dit Le Villard.

Monsieur le Maire précise que les biens concernés ne présentent pas d'intérêt communal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.213-1 et suivants et R.213-4 et suivants ;
- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner établie par l'étude notariale Actes Alliances Notaires portant sur les biens cadastrés E738, E1355 et E1499 ;
- Considérant que l'acquisition des biens ne présentent pas un intérêt communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

**RENONCE** à exercer son droit de préemption sur les parcelles E738, E1355 et E1499 ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 073-217302017-20240923-DEL036\_2024-DE

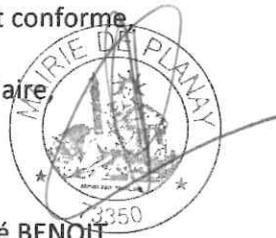


« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes

Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme

Le Maire



Jean René BENOIT